

Date de la séance

Le 21 septembre 2022

Date de convocation

Le 15 septembre 2022

Date de publication

Le 15 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	26
Procurations	7
Excusé	0
Absent	1

N° 2022-09-59

OBJET :

**ENGAGEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS DE
DROIT PRIVE POUR
LE CINEMA**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

Transmis à la Sous-
Préfecture

Le 27/09/22

Date de publication

Le 27/09/22

Certifié exécutoire

Le Président

Patrick LOISEL

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 21 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Joe Dassin de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

- Olivier RAVENEL à Eric MARTIN
- Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC
- Jean-Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD
- William FALCHETTO à Sidonie KARM
- Gilles STUDNIA à Gérard PARFAIT
- Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE
- Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Absent : Frédéric MUSILLAMI

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code du travail ;

VU la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique ;

VU la délibération adoptée le 8 janvier 2013 créant une régie communautaire du cinéma de Maule qui dispose d'une autonomie financière et d'un budget distinct, et qualifiant cette régie de service public à caractère industriel et commercial ;

VU la délibération 2018-05-38 du 23 mai 2018 autorisant l'engagement des agents contractuels du cinéma et listant les emplois concernés ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier cette liste suite au départ à la retraite de l'un des deux assistants directeurs.

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et Politique GEMAPI réunie le 14 septembre 2022 ;

ENTENDU l'exposé de Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement d'agents contractuels de droit privé pour assurer le bon fonctionnement du cinéma intercommunal Les 2 Scènes,

PREVOIT l'ouverture des crédits nécessaires au budget de la régie communautaire du cinéma,

LISTE comme suit les emplois concernés à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- 1 directeur à temps complet
- 1 technicien de cinéma qualifié à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel
- 2 agents d'accueil à temps partiel
- 1 agent en activité accessoire

Pour copie conforme,

Le Président
Patrick LOISEL

